

# CSEC UES ATOS France

## DELIBERATION CSEC Atos France sur le projet Spring D3 en réunion du 10/11/2020

Les élus du CSEC sont informés et consultés sur la 3ème phase du projet SPRING. L'information/consultation a commencé lors de la réunion du CSEC le 8 octobre 2020.

Suite à la présentation en séance ce jour, les élus ont constaté que de nombreuses questions essentielles à la compréhension du projet n'ont pas obtenu de réponse des intervenants de la direction. De nombreux éléments structurant du projet ne seront définis qu'à la fin du mois de novembre 2020.

Le comité doit, pour émettre un avis éclairé, connaître la réponse à ces points.

Le délai imparti au comité pour rendre un avis par les articles R2312-5 et R2312-6 du code du travail, court à compter de la communication par l'employeur des informations prévues.

Les élus du CSEC demandent à la direction de fournir toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet et de prolonger le délai de consultation en conséquence.

A défaut, les élus du CSEC mandatent le secrétaire et les secrétaires adjoints pour agir en justice devant les juridictions civiles ou pénales afin d'obtenir les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet ainsi que le délai suffisant pour l'étude et la compréhension de ces informations.

Cette délibération est mise au vote

Votants	Favorable à l'avis :	Défavorable à l'avis :	Abstentions :
27	27	0	0

**Fait par audio le 10 novembre 2020**

**Le secrétaire du CSEC de l'UES ATOS France – Jérôme LORIOT**